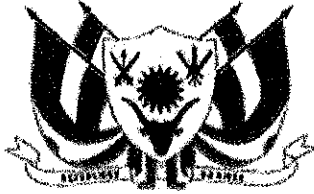


**REPUBLIQUE DU NIGER**



**Allocution de Monsieur Youssoufa Mamadou Maiga Président de  
la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des  
Armes Illicites en charge du déminage humanitaire à la 14ème  
réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur  
l'interdiction des Mines anti personnel, Genève du 30 novembre  
au 04 décembre 2015**

---

**Monsieur le président,**

**Distingués participants,**

Permettez-moi de vous adresser au nom du Niger toutes mes félicitations pour la responsabilité qui vous est confiée afin de conduire nos travaux.

Pour rappel, le Niger a signé et ratifié la plupart des Conventions internationales relatives aux questions des Armes et en particulier celles sur les Mines terrestres dont la convention sur l'interdiction des mines anti personnel.

En effet, cette convention a été ratifiée par la République du Niger le 23 mars 1999.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention conformément à son l'article 7, le Niger a en 2011, suite au changement de la situation sécuritaire après le conflit dans le Nord et à la crise libyenne, diligenté une mission d'évaluation qui a révélé la présence d'un champ de mines Anti personnel dans la partie nord de la région d'Agadez, précisément dans le département de Bilma (Dirkou) au poste militaire avancé de Madama.

Suite à cette situation, le Niger a demandé et obtenu une prolongation de deux ans pour se débarrasser de ces mines dont la date butoir est fixée au 31 Décembre 2015.

La demande de prolongation est acquise sur la base de 2400 m<sup>2</sup> à déminer. Cependant, l'étude technique effectuée par les spécialistes nigériens a permis de révéler 39 000 m<sup>2</sup> d'espace contaminé.

Au regard de la découverte de la zone minée juxtaposée à la première et qui fait une superficie de 196 253 m<sup>2</sup>, de l'ampleur de la contamination, des aléas climatiques tels que les tempêtes de sable, la chaleur intense, le froid, le trajet Niamey – Madama qui ne peut être

effectué sans escorte Militaire hebdomadaire, et le manque de moyens suffisants de la CNCCAI, l'Etat du Niger a jugé impossible de retirer ou de détruire toutes les Mines AP se trouvant dans la zone de Madama.

Le Niger n'est pas en mesure de remplir ses engagements d'ici le 31 décembre 2015. C'est pourquoi, le Niger a préparé et élaboré une deuxième demande de prolongation de délai supplémentaire de cinq ans pour se débarrasser de ces mines anti personnel.

Malgré cette nouvelle donne, le Niger, soucieux du respect de ses engagements vis-à-vis de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti personnel, a déployé depuis Novembre 2014, une équipe de déminage composée de plus de 60 démineurs renforcée d'une trentaine à partir du mois d'Avril 2015.

Le rendement des opérations de déminage s'est considérablement réduit. Sur les 39304 m<sup>2</sup>, à la date d'aujourd'hui, plus de 17000 m<sup>2</sup> ont été déminés et près de 750 mines relevées.

Aussi, le Niger, faute d'appui des partenaires et par insuffisance de moyens, avec les nouvelles priorités comme la lutte contre la prolifération des Armes Illicites et la lutte contre les groupes terroristes propose d'avoir plus de temps et souhaite que la date butoir soit repousser jusqu'au 31 Décembre 2020.

Cet effort fourni par le Niger à travers la Commission nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, a permis de déminer les 39000m<sup>2</sup> découverts après la demande de prolongation et cela malgré les conditions climatiques de travail terrain difficiles.

A l'heure actuelle où je m'adresse à vous, nos démineurs sont en plein processus de contrôle Qualité interne des zones déjà déminées. Il y a lieu ici de rappeler que ce déminage a été effectué sur fonds propres de l'Etat du Niger, sans aucun appui extérieur dans le cadre de ces opérations.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs,

Je puis vous affirmer que mon pays, le Niger s'est engagé à parachever la dépollution de toutes les zones contaminées par les mines anti-personnel.

**C'est pourquoi, Mesdames et messieurs, avant de terminer mon propos, je lance une fois de plus un appel aux partenaires aussi bien multilatéraux que bilatéraux de nous appuyer dans notre processus de déminage humanitaire au Niger. Appui sans lequel nous ne pouvons garantir avec précision l'atteinte des résultats escomptés.**

**Je vous remercie.**